



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Adhésion de la Ville de Niort à l'association RESPECT (Réseau
d'Echanges et de soutien sur les pratiques Environnementales des
Collectivités Territoriales).**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le souci d'améliorer l'efficacité de sa politique environnementale, la Ville de Niort, aux termes d'une convention passée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a participé, pendant trois ans, au programme Européen Life II, consacré à la mise en place du tableau de bord de l'environnement RESPECT.

Afin de maintenir, diffuser et développer ce tableau de bord, la ville souhaite, en partenariat avec les 30 collectivités européennes du réseau, le CNFPT et l'agence de l'Environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME), répondre à l'appel à projet européen Life III. Pour cela, elle doit faire partie du consortium, créé dans cet objectif sous forme d'association Loi 1901.

L'adhésion à l'association RESPECT (Réseau d'Echanges et de Soutien sur les pratiques Environnementales des Collectivités Territoriales) prévoit la mise en réseau des collectivités locales autour du tableau de bord de l'environnement RESPECT, afin de :

- Maintenir, diffuser et faire évoluer les outils RESPECT (le tableau de bord, la base de données, son logiciel, le site Internet).
- Répondre aux appels à projets européens permettant de financer ces actions.
- Consolider et valoriser le fond de données des collectivités membres auprès des instances nationales et européennes, pour une prise en compte lors de l'élaboration de nouvelles normes.

Elle implique la participation à des groupes de travail et d'échanges continus sur l'expérimentation du tableau de bord RESPECT, et l'intégration des préoccupations environnementales dans les actions quotidiennes d'aménagement et de gestion du territoire.

Etant donné l'intérêt pour la Ville de Niort d'améliorer sa gestion en matière d'environnement, de s'engager sur la voie du développement durable et de participer à une politique environnementale européenne, il apparaît utile de formaliser les trois axes de la démarche proposée, soit :

- L'engagement de la Ville de Niort à participer à l'appel à projet du programme européen Life III.
- L'adhésion de la Ville de Niort à l'association RESPECT, dès sa constitution (cf. projets de statuts en annexe) pour la participation à ce programme.
- La mobilisation sur ce projet, d'un cadre A à mi-temps, durant la période où la Ville est membre de l'association RESPECT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer l'adhésion de la Ville de Niort à l'association RESPECT, pour une durée de un an reconductible. Cette adhésion fera l'objet d'une dépense sur le budget de la Mission Environnement pour un montant de 1.000 F (cf. formulaire d'adhésion en annexe).

- Désigner comme représentants à l'association RESPECT:

Titulaire: M. Bernard BELLEC

Suppléante: Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD

- Missionner un cadre A à mi-temps pour participer aux différents volets de ce programme, ce qui représente un coût annuel de 100.000 francs dans la perspective d'un partenariat entre la Région Poitou-Charentes, la Ville de Niort et l'association, pour la détermination du site d'installation du siège social de l'association.

- Permettre à la Ville de Niort de participer à l'appel à projet Life III dans le cadre de cette association.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)